



République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 22 juillet 2025

Convocation en date du : 11/07/2025
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents ou représentés : 14
Nombre de membres ayant pris part au vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Deux Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mme PRIMAULT Florence, Mme REBOUL Fanny.

Absents représentés :

M. Yannic RICOU (représentée par Mr Patrick RICOU)

Absent excusé : Mr. BOUTON Jean-François

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.068 Travaux de Réfection de revêtement de voirie 2024 Avenant n°2 : autorisation de signer

M. le Maire rappelle la délibération n° 2024.077 du 20 Aout 2024 qui a attribué le marché de travaux de réfection de revêtement de voirie 2024 à la Société Routière du Midi pour un montant HT 154 352.70 €.

Par délibération 2024.109 du 11/12/2024 un premier avenant au marché a été passé. Celui-ci portait sur des ajustements de quantité. Le nouveau montant du marché s'élevait à 170 930.90 € HT.

L'avenant n°2 porte sur des prestations complémentaires sur le secteur de l'entrée de la Station (cinéma) où la voirie est fortement dégradée. Le montant de l'avenant est de 15 911.75 € HT, ce qui porte le montant du marché à 186 842.65 € HT.

La commission d'appel d'offre réunie en date du 09 juillet 2025 a émis un avis favorable à cet avenant n°2.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ledit avenant n°2 correspondants conformément à l'avis de la Commission d'appel d'offre.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** l'avenant n°2, au marché de réfection de revêtement de voirie 2024, dont le titulaire est la Société Routière du Midi, d'un montant HT de 15 911.75 €, ce qui porte le marché à 186 842.65 € HT ;
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

**Le Maire,
Patrick RICOU**

